

Question écrite à l'attention de Monsieur le Maire d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

Conseil municipal du 8 octobre 2025

Monsieur le Maire,

En conformité avec l'article 33 du règlement intérieur du Conseil municipal, je souhaite par la présente exercer mon droit à poser une question écrite.

Je voudrais vous interroger suite à l'article du « Canard Enchaîné » paru le 17 septembre dernier, ainsi que suite aux dernières publications consécutives à votre conférence de presse. J'interviens à la fois, au nom d'un grand nombre de concitoyens qui m'ont interrogée, mais également en tant qu'élue municipale et ancienne administratrice d'Habitat de l'Ill.

Dans vos différentes déclarations, vous laissez entendre que vous n'étiez pas parfaitement informé dans le dossier concernant la transaction foncière avec Habitat de l'Ill et notamment de la première saisine des Domaines. Vous précisez que « Dès que vous avez été mis au courant, une deuxième saisine a été faite par la ville d'Illkirch ».

Je suis très surprise par vos affirmations dans la mesure où, que ce soit pour la première évaluation en mars 2021, ou la seconde en février 2022, vous étiez à la fois maire et président d'Habitat de l'Ill. Il est problématique d'imaginer que vous ne vous soyez pas, à un titre ou à un autre, saisi de cette affaire, sans négliger l'éventuel conflit d'intérêt qui aurait pu naître.

Sans rentrer dans la polémique et les intentions ou les accusations que vous prêtez à l'ancien directeur général d'Habitat de l'Ill, des contentieux étant en cours, plusieurs questions se posent à la fois sur la forme et le fond de ce dossier.

Sur la forme, je veux souligner en tant qu'administratrice d'Habitat de l'Ill, le Conseil d'Administration n'a jamais été saisi ni informé de ces différences colossales d'estimation par France Domaines. Il en est de même en ce qui concerne les élus municipaux que nous sommes. En tant qu'administratrice d'Habitat de l'Ill de 2015 à avril 2024, je suis très étonnée de découvrir dans la Presse des informations aussi importantes.

Sur le fond, vous ne pouvez pas ignorer que les 361 000 € versés à Habitat de l'Ill pour l'achat de ce terrain, étaient inférieurs aux coûts de démolition des logements présents sur ce terrain à la charge du bailleur social, donc aux frais de ses locataires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous pose les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'administration d'Habitat de l'Ill n'a pas été informé de ces écarts colossaux d'évaluation, ainsi que des conditions de vente très défavorables pour le bailleur social. En effet, le prix de vente du terrain à 361.000 € ne couvre même pas le coût de la démolition qui est de 574.000 € et qui reste à la charge d'Habitat de l'Ill.

Ce dossier concernant la valorisation du terrain aurait dû faire l'objet d'un débat avec les élus Illkirchois mais aussi avec les représentants des autres communes puisqu'il concerne les intérêts d'Habitat de l'Ill dont ils ont la responsabilité.

2. Comment expliquez-vous qu'en tant que Président d'Habitat de l'Ill et en tant que Maire vous ayez pu consentir à ce que les habitants les plus démunis de la Ville, les locataires d'Habitat de l'Ill, soient ainsi lésés ?

Ces éléments successifs jettent une ombre et une suspicion à l'égard de votre gestion d'Habitat de l'Ill, bailleur social historique de la ville, depuis 2020.

Cela révèle à nouveau pour moi un exercice très personnel et vertical du pouvoir, comme nous l'avons déjà constaté dans la conduite de différents projets récents en cours ou à venir.

Cela ne correspond pas à l'idée que je me fais de l'exercice du pouvoir qui doit être partagé et contrôlé.

L'exemple le plus révélateur est sans doute la gestion et la composition de la commission d'attribution des logements dans laquelle ne siègent que des élus du groupe majoritaire du Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden.

Nous avions proposé en 2020, et nous le referons en 2026, que cette commission comprenne également un ou plusieurs élus de l'opposition et des autres communes, ainsi qu'un représentant d'Habitat de l'Ill et un représentant des services sociaux.

Seul le partage de l'information, la transparence et la mixité des instances de décision peuvent garantir des décisions équitables et prémunir des suspicions de favoritisme dans les attributions de logement, comme dans toutes les décisions.

Je vous remercie pour vos réponses.

Pascale GENDRAULT

Cultivons notre Ville